

CDC : LA GRANDE ARNAQUE !

Pantin, le 23 octobre 2026

Après l'annonce d'une nouvelle cartographie relative à l'article 10 pour le CDC qui, à n'en pas douter, créera beaucoup d'émoi dans les rangs, nous avons pris connaissance hier des résultats du tableau d'avancement de commandant divisionnaire.

Nous passerons ici sur l'attente de plusieurs mois pour enfin en prendre connaissance car le plus choquant relève surtout du faible nombre d'agents promus : 18.

Le constat est sans appel ! Une perte sèche de 40% de promotions ! Alors que 30 postes étaient offerts, seulement 18 agents auront bénéficié de cette promotion et certaines DISP en sont littéralement évincées ! Du jamais vu dans l'histoire de notre administration !

Si l'**UFAP UNSa Justice** félicite les rares lauréats ayant pu accéder à ce nouveau grade, nous ne pouvons que dénoncer la perte des 12 postes sur ce tableau d'avancement au titre de 2026.

Notre organisation avait pourtant alerté l'administration sur cette perte sèche que nous avons anticipée, et proposé des alternatives pour éviter ce qui était plus que prévisible, avec notamment des amendements afin d'élargir les conditions d'accès au grade de commandant divisionnaire

En exigeant une révision de l'arrêté en ce qui concerne les critères bien trop restrictifs pour accéder à ce grade, il s'agissait de permettre à un plus grand nombre d'agents exerçant des responsabilités renforcées d'être reconnus. A titre subsidiaire, nous avons proposé à la DGAP une révision du nombre de promouvables au grade de commandant divisionnaire pour avoir plus de promotions dans le grade de commandant pour lequel le vivier d'agents éligibles est bien plus conséquent, de nombreux anciens CSP n'ayant toujours pas pu accéder à ce grade...

Nous ne pouvons aujourd'hui que constater que l'administration et les fidèles accompagnateurs de cette réforme n'auront pas respecté les engagements garantis à l'époque : « tous les CSP seront Commandants avant 2027 ». Ces CSP, pourtant sur des postes à hautes responsabilités, soumis à l'article 10 vont donc être bel et bien rétrogradés et devoir changer de galons avec 1 barrette en moins !



L'administration est la grande gagnante avec les économies faites sur le dos de ses officiers et au détriment des carrières de la grande majorité du CDC complètement gelées (il suffit de voir le taux de promotion pour le grade de commandant 2027 : 1,80%... On vous laisse faire le calcul !)

Alors remercions l'administration et leurs fidèles accompagnateurs pour cette réforme Historiquement lamentable, où les grands perdants sont bel et bien les officiers. Mais le pire est à venir, à compter de 2027 à l'issue des élections professionnelles.

L'**UFAP UNSa Justice** reste active et engagée à défendre les Personnels du Corps De Commandement, cela sans compromission avec une administration qui ne cesse de les maltraiter !

Le Secrétaire Général, Alexandre CABY

